

12 LA FRANCE D'OUTRE-MER

12.1. La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	380
12.2. La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	382
12.3. Le premier degré dans les DOM	384
12.4. Le second degré dans les DOM	386
12.5. Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	388
12.6. Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	390
12.7. L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	392
12.8. Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	394
12.9. Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	396
12.10. Les diplômés dans les DOM	398
12.11. La réussite au baccalauréat dans les DOM	400
12.12. Les personnels dans les DOM	402
12.13. Les enseignants du second degré public dans les DOM	404

À LA RENTRÉE 2014, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 623 600 élèves, étudiants et apprentis (1). Les effectifs stagnent par rapport à la rentrée 2013. La baisse des effectifs du premier degré (- 1 900) et des apprentis (- 100) est à peine compensée par la hausse des effectifs du second degré (+ 1 200) et des étudiants (+ 700).

Dans le premier degré (309 800 écoliers), les effectifs diminuent davantage dans le préélémentaire que dans l'élémentaire. La légère augmentation du nombre d'élèves du second degré (258 300 élèves) dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale concerne le premier cycle et le second cycle général et technologique. Le recul des effectifs des lycées professionnels, entamé depuis plusieurs années, s'est amplifié à la rentrée 2012 (- 5,0 %), dernière année de la période de coexistence de l'ancien cursus en quatre ans après la classe de troisième et du nouveau cursus menant au baccalauréat professionnel en trois ans. Depuis 2013, le nombre d'inscrits dans la voie professionnelle reste relativement stable.

Les effectifs de l'enseignement supérieur, 41 500 étudiants, sont en augmentation dans tous les types de formations, à l'exception des DUT et, notamment, dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Dans les DOM, l'université forme deux étudiants sur trois et les classes supérieures des lycées en accueillent un sur quatre, essentiellement en STS.

D'une académie à l'autre, les évolutions des effectifs de l'enseignement scolaire (premier et second degrés) sont contrastées. À Mayotte, les effectifs augmentent surtout dans le second degré. En Martinique et en Guadeloupe, des baisses sont enregistrées dans le premier comme dans le second degré (2) (3). La contribution de chacun des secteurs d'enseignement (public/privé) à la scolarisation des élèves est stable dans le temps (92 % pour le public), et varie peu d'une académie à l'autre, si on excepte Mayotte.

DÉFINITIONS

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (DOM) - Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

Mayotte scolarise des élèves dans les premier et second degrés (y compris dans l'enseignement secondaire agricole et par voie d'apprentissage). Dans l'enseignement supérieur, Mayotte offre des places en STS, et, depuis la rentrée 2012, en université avec l'ouverture d'un centre universitaire de recherche et de formation (CUFR) qui a accueilli 800 étudiants à la rentrée 2014.

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Voir 1.2.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir 4.1.

DUT - Diplômes universitaires de technologie.

CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS - Sections de techniciens supérieurs.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM, en milliers.

	1980	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014p	Évolution (%) 2014/2013
Premier degré	272,0	248,5	271,0	269,3	268,6	265,1	318,2	313,1	311,7	309,8	-0,6
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	99,9	97,6	96,8	113,6	112,1	111,5	110,3	-1,1
Élémentaire (CP-CM2)	194,9	155,8	169,8	165,7	168,5	165,9	200,4	198,1	197,3	196,8	-0,3
ASH (1)	4,6	4,3	4,0	3,6	2,5	2,5	4,2	2,9	2,9	2,8	-4,7
Second degré Éducation nationale	170,6	186,6	219,5	230,1	224,8	225,0	256,1	256,0	257,1	258,3	0,5
Premier cycle	119,8	114,8	130,0	134,2	128,5	130,1	149,4	150,1	151,3	152,1	0,5
Second cycle professionnel	25,6	29,7	33,7	37,1	39,3	38,3	41,9	39,8	40,0	39,9	-0,2
Second cycle général et technologique	21,8	36,4	50,2	52,5	51,3	50,9	57,8	58,2	58,2	59,1	1,6
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	3,5	5,7	5,7	6,3	5,6	5,7	7,0	7,9	7,6	7,2	-5,2
Second degré Agriculture	1,3	2,6	2,5	3,2	3,2	3,2	3,5	3,4	3,6	3,6	-0,2
Centres de formation des apprentis (2)	2,6	5,0	7,0	8,4	7,4	7,9	8,2	9,1	8,8	8,7	-0,9
Scolarisation dans établissements de la Santé	1,5	1,4	1,6	1,3	1,6	1,7	1,7	2,0	1,7	1,6	-1,4
Enseignement supérieur	6,3	15,0	32,3	36,7	36,8	37,2	37,8	39,1	40,8	41,5	1,8
Universités (hors DUT et formations d'ingénieurs) (3)	5,3	10,9	21,1	22,3	23,3	23,2	23,2	24,3	25,5	26,0	1,9
Préparation au DUT	-	-	0,4	0,6	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	0,2
CPGE	-	-	0,7	1,1	1,3	1,3	1,3	1,5	1,6	1,6	3,5
STS	0,6	2,7	5,7	6,4	7,2	7,6	7,9	8,1	8,6	8,8	2,4
Écoles de commerce, gestion, compta. et vente	-	0,1	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	11,0
Écoles paramédicales et sociales (4)	-	0,7	1,2	2,6	2,9	2,9	3,1	2,7	2,6	2,6	n.s.
Autres formations supérieures (5)	0,3	0,5	2,8	3,4	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1	-4,9
Total général	454,3	459,1	533,9	549,0	542,4	540,3	625,4	622,6	623,6	623,6	0,0

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

1. Avant 2012, les effectifs de l'ASH à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

2. Y compris les effectifs de préapprentissage en CFA. Données provisoires pour 2014.

3. Y compris les effectifs des IUFM depuis leur rattachement à une université (2008 pour l'IUFM de La Réunion, 2010 pour les IUFM des Antilles-Guyane).

4. Données provisoires pour 2014 (reconduction des données 2013).

5. Y compris les effectifs des formations d'ingénieurs et des IUFM avant leur rattachement à une université (voir supra [3]).

2 Effectifs du premier degré dans les DOM à la rentrée 2014

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	47 833	41 159	36 523	50 251	109 741	285 507
Préélémentaire	16 721	14 610	13 705	16 568	40 056	101 660
Élémentaire	30 624	26 089	22 522	33 287	68 573	181 095
ASH	488	460	296	396	1 112	2 752
Privé	6 216	2 888	3 409	2 373	9 399	24 285
Préélémentaire	2 210	932	1 076	1 034	3 359	8 611
Élémentaire	3 990	1 956	2 333	1 339	6 040	15 658
ASH	16	-	-	-	-	16
Total premier degré	54 049	44 047	39 932	52 624	119 140	309 792
Evolution 2014/2013 (%)	-1,9	0,9	-3,2	0,2	0,0	-0,6
Part du public (%)	88,5	93,4	91,5	95,5	92,1	92,2

3 Effectifs du second degré dans les DOM à la rentrée 2014

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	43 709	31 088	33 996	36 669	93 866	239 328
Premier cycle	24 830	19 175	19 148	23 346	54 039	140 538
Segpa	1 229	1 243	944	1 340	2 293	7 049
Second cycle professionnel	6 702	5 516	5 494	4 399	15 317	37 428
Second cycle général et technologique	10 948	5 154	8 410	7 584	22 217	54 313
Privé	5 088	2 515	3 769	161	7 472	19 005
Premier cycle	2 940	1 591	2 133	-	4 908	11 572
Segpa	-	-	18	104	32	154
Second cycle professionnel	1 077	439	395	57	543	2 511
Second cycle général et technologique	1 071	485	1 223	-	1 989	4 768
Total second degré	48 797	33 603	37 765	36 830	101 338	258 333
Evolution 2014/2013 (%)	-1,4	1,9	-2,2	5,2	0,3	0,5
Part du public (%)	89,6	92,5	90,0	99,6	92,6	92,6

DÉFINITIONS

EN 2014-2015, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 148 800 élèves et étudiants, effectif stable par rapport à 2013-2014. La progression du nombre d'étudiants et celle, plus modérée, du nombre d'écoliers compense la baisse des effectifs du second degré (1).

Le premier degré scolarise 73 700 écoliers, avec un gain d'une centaine d'élèves dans l'enseignement préélémentaire comme dans l'enseignement élémentaire. Dans le second degré sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale (64 700 élèves), la baisse du nombre d'élèves est surtout le fait des collégiens. Les effectifs du second cycle professionnel stagnent pour la deuxième année consécutive après la baisse (- 6,6 %) observée à la rentrée 2012, dernière année de coexistence de l'ancien cursus en quatre ans après la classe de troisième et du nouveau cursus en trois ans (baccalauréat professionnel en trois ans). En revanche, les inscrits en second cycle général et technologique progressent à la rentrée 2014.

Avec 9 200 étudiants accueillis en 2014, les effectifs sont en hausse dans toutes les composantes de l'enseignement supérieur. Les étudiants s'inscrivent principalement à l'université (sept étudiants sur dix) et dans les sections de techniciens supérieurs (un sur quatre).

Dans l'enseignement scolaire, les effectifs du second degré diminuent dans tous les territoires, à l'exception de la Polynésie Française où ils stagnent. Les évolutions sont plus contrastées pour le premier degré : progression en Nouvelle-Calédonie, stabilité en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna, baisse à Saint-Pierre-et-Miquelon (2) (3).

Les établissements publics accueillent trois élèves sur quatre dans les deux degrés d'enseignement. Les variations entre territoires sont cependant plus accentuées dans le premier degré : 51,5 % des écoliers de Saint-Pierre-et-Miquelon fréquentent une école publique contre 82,6 % de ceux de Polynésie française. Wallis-et-Futuna se démarque des autres territoires par la présence exclusive du privé dans le premier degré et du public dans le second degré.

COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER (COM) - Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est devenue département le 31 mars 2011. À partir de cette date, ses effectifs d'élèves et d'étudiants sont comptabilisés avec ceux des DOM (voir « Définitions » en 12.1).

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Voir « Définitions » en 1.2.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir « Définitions » en 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir 4.1.

CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS - Sections de techniciens supérieurs.

IUFM - Institut de formation des maîtres.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de Repères et références statistiques.

- Institut de la statistique et des études économiques (Isee, Nouvelle-Calédonie) pour les données 2010 du premier degré.

1 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

	1990	2000	2005	2009 (1)	2010	2011 y c. Mayotte	2011 hors Mayotte	2012	2013	2014	Évolution 2014/2013 (%)
Premier degré	97 669	118 129	123 146	129 604	131 201	129 196	76 184	75 433	73 428	73 654	0,3
Préélémentaire	29 333	37 026	40 799	43 361	45 004	44 618	27 801	27 846	27 210	27 315	0,4
Élémentaire (CP-CM2)	67 492	78 328	80 493	83 371	83 339	82 519	48 007	47 255	45 858	45 974	0,3
ASH (2)	844	2 775	1 854	2 872	2 858	2 059	376	332	360	365	1,4
Second degré éducation nationale	46 102	78 737	88 233	94 410	95 420	97 524	66 430	65 450	65 417	64 723	-1,1
Premier cycle	29 060	50 158	53 678	55 501	55 848	57 095	37 801	37 713	37 691	36 693	-2,6
Segpa	174	1 069	1 394	1 952	1 950	2 664	1 374	1 354	1 395	1 390	-0,4
Second cycle professionnel	9 176	13 477	16 224	18 618	18 419	18 199	14 612	13 642	13 557	13 498	-0,4
Second cycle général et techno	7 692	14 033	16 937	18 339	19 203	19 566	12 643	12 741	12 774	13 142	2,9
Second degré agriculture	724	1 471	1 452	1 553	1 535	1 507	1 211	1 268	1 221	1 225	0,3
Enseignement supérieur	1 962	4 622	6 902	8 114	8 311	8 142	7 867	8 242	8 666	9 215	6,3
Universités (3)	1 418	3 371	4 784	5 732	5 661	5 371	5 371	5 608	6 033	6 340	5,1
dont IUFM	-	-	-	589	-	-	-	-	-	-	-
CPGE	50	86	142	179	207	202	202	232	253	307	21,3
STS	425	882	1 264	1 717	1 920	2 046	1 771	1 835	1 924	2 081	8,2
Autres formations (4)	69	94	274	486	523	523	523	567	456	487	6,8
IUFM	-	189	438	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	146 457	202 959	219 733	233 681	236 467	236 369	151 692	150 393	148 732	148 817	0,1

► **Champ : hors Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

1. À partir de la rentrée 2009, les effectifs du premier degré de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie, dont la rentrée scolaire est décalée (mars n + 1), sont affectés à la rentrée n et non plus à la rentrée n + 1.
2. Avant 2011, les effectifs de l'ASH à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).
3. Depuis 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc comptabilisés avec les universités.
4. Établissements universitaires privés et écoles d'enseignement supérieur diverses (commerce, formations comptables, etc.).

2 Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2014-2015

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle - Calédonie	Total	Rappel 2013-2014
Public	321	30 015	-	26 628	56 964	56 473
Préélémentaire	105	11 527	-	9 644	21 276	20 997
Élémentaire (CP-CM2)	216	18 388	-	16 739	35 343	35 141
ASH	-	100	-	245	345	335
Privé	288	6 413	1 740	8 249	16 690	16 955
Préélémentaire	108	2 278	610	3 043	6 039	6 213
CP-CM2	180	4 125	1 120	5 206	10 631	10 717
ASH	-	10	10	-	20	25
Total premier degré	609	36 428	1 740	34 877	73 654	73 428
Évolution 2014/2013 (%)	-2,2	0,3	0,3	1,8	0,3	
Part du public (%)		52,7	82,4	-	77,3	

3 Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2014-2015

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle - Calédonie	Total	Rappel 2013-2014
Public	453	22 720	1 649	21 905	46 727	47 407
Premier cycle	199	12 959	959	13 276	27 393	27 982
Segpa	-	421	49	771	1 241	1 218
Second cycle professionnel	129	4 970	304	3 190	8 593	8 797
Second cycle général et technologique	125	4 370	337	4 668	9 500	9 410
Privé	126	8 023	-	9 847	17 996	18 091
Premier cycle	111	4 507	-	4 682	9 300	9 709
Segpa	15	21	-	113	149	177
Second cycle professionnel	-	1 590	-	3 315	4 905	4 760
Second cycle général et technologique	-	1 905	-	1 737	3 642	3 364
Total second degré	579	30 743	1 649	31 752	64 723	65 498
Évolution 2014/2013 (%)	-4,0	-0,2	-4,5	-1,9	-1,2	
Part du public (%)	78,2	73,9	100,0	69,0	72,2	

EN 2014, la population du premier degré dans les départements d'outre-mer (DOM) s'établit à 309 800 élèves, 24 300 dans le secteur privé et 285 500 dans le secteur public (1). Le partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans l'enseignement élémentaire et préélémentaire. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,8 %) qu'en France métropolitaine (13,4 %).

Entre 2013 et 2014, l'évolution des effectifs dans les écoles publiques et privées des DOM est encore orientée à la baisse (soit - 0,6 %). En 2014, les effectifs dans les enseignements préélémentaire et élémentaire publics diminuent de respectivement 1,3 % et 0,3 % alors que dans le secteur privé, les effectifs de préélémentaire et d'élémentaire augmentent (respectivement de + 1,0 % et de + 0,2 %).

Le nombre d'élèves en classes d'inclusion scolaire diminue à la rentrée 2014 dans les deux secteurs (- 4,7 %).

Dans les écoles publiques des DOM, les retards à l'entrée dans un niveau sont plus fréquents qu'au niveau national (voir 3.3). En CM2, 14,4 % des filles sont en retard et 20,5 % des garçons. Cet écart entre filles et garçons augmente et se cumule au fil des niveaux : il est de 0,4 point en CP, 2,2 en CE1 et 6,1 en CM2 (2).

Les taux de redoublement dans les écoles publiques sont supérieurs à ceux de France métropolitaine, notamment pour les niveaux de CP, CE1 et CM2 (écarts respectivement de 1,3, de 3,2 et de 1,8 point) (3).

À Mayotte, quel que soit le niveau, les taux de redoublement sont supérieurs à ceux des autres DOM. En 2014, les taux de redoublement augmentent à tous les niveaux, excepté en CM2 où il est stable.

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles primaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2014-2015 sont nés en 2012.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 10 ans en CM2. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE RETARD - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n. Le calcul est fait pour des élèves scolarisés en n-1 et en n dans une école publique.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2014-n° 41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09.

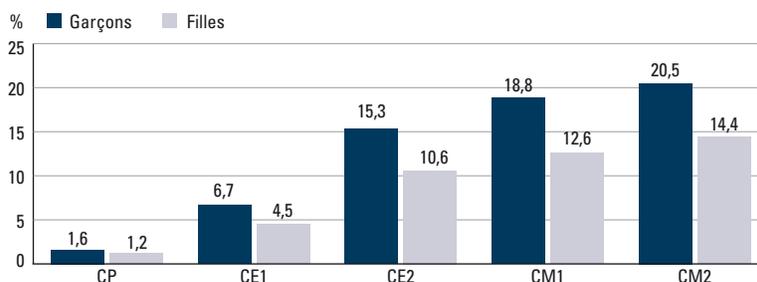
1 Évolution des effectifs du premier degré par sexe

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2014									
Préélémentaire	51 402	50 258	101 660	4 353	4 258	8 611	55 755	54 516	110 271
Élémentaire (CP-CM2)	92 591	88 504	181 095	7 982	7 676	15 658	100 573	96 180	196 753
CLIS	1 853	899	2 752	11	5	16	1 864	904	2 768
Total hors Mayotte	120 261	114 995	235 256	11 141	10 771	21 912	131 402	125 766	257 168
Total y compris Mayotte	145 846	139 661	285 507	12 346	11 939	24 285	158 192	151 600	309 792
2013									
Préélémentaire	52 465	50 517	102 982	4 307	4 222	8 529	56 772	54 739	111 511
Élémentaire (CP-CM2)	92 563	89 088	181 651	7 960	7 671	15 631	100 523	96 759	197 282
CLIS	1 885	994	2 879	16	10	26	1 901	1 004	2 905
Total hors Mayotte	121 323	116 123	237 446	11 036	10 684	21 720	132 359	126 807	259 166
Total y compris Mayotte	146 913	140 599	287 512	12 283	11 903	24 186	159 196	152 502	311 698
2012									
Préélémentaire	44 526	42 849	87 375	3 767	3 586	7 353	48 293	46 435	94 728
Élémentaire (CP-CM2)	76 542	73 372	149 914	7 205	6 965	14 170	83 747	80 337	164 084
CLIS	1 623	790	2 413	13	6	19	1 636	796	2 432
Total hors Mayotte	122 691	117 011	239 702	10 985	10 557	21 542	133 676	127 568	261 244
Total y compris Mayotte (1)	n.d.	n.d.	289 445	n.d.	n.d.	23 616	n.d.	n.d.	313 061
2011									
Préélémentaire	45 923	43 539	89 462	3 757	3 585	7 342	49 680	47 124	96 804
Élémentaire (CP-CM2)	77 569	74 154	151 723	7 236	6 900	14 136	84 805	81 054	165 859
CLIS	1 583	800	2 383	63	32	95	1 646	832	2 478
Total hors Mayotte	125 075	118 493	243 568	11 056	10 517	21 573	136 131	129 010	265 141
Total y compris Mayotte (1)	n.d.	n.d.	294 163	n.d.	n.d.	23 990	n.d.	n.d.	318 153
2010									
Préélémentaire	46 275	44 159	90 434	3 651	3 503	7 154	49 926	47 662	97 588
Élémentaire (CP-CM2)	78 923	75 658	154 581	7 114	6 818	13 932	86 037	82 476	168 513
CLIS	1 591	850	2 441	12	10	22	1 603	860	2 463
Total	126 789	120 667	247 456	10 777	10 331	21 108	137 566	130 998	268 564
2009									
Préélémentaire	46 183	44 275	90 458	3 427	3 711	7 138	49 610	47 986	97 596
Élémentaire (CP-CM2)	78 859	75 721	155 580	6 693	7 142	13 835	86 552	82 863	169 415
CLIS	1 787	831	2 618	44	39	83	1 831	870	2 701
Total	127 829	120 827	248 656	10 164	10 892	21 056	137 993	131 719	269 712
2008									
Préélémentaire	46 556	44 657	91 213	3 407	3 687	7 094	49 963	48 344	98 307
Élémentaire (CP-CM2)	79 772	76 597	156 369	6 528	7 052	13 580	86 300	83 649	169 949
CLIS	1 678	805	2 483	110	88	198	1 788	893	2 681
Total	128 006	122 059	250 065	10 045	10 827	20 872	138 051	132 886	270 937
2005									
Préélémentaire	47 374	45 442	92 816	3 430	3 634	7 064	50 804	49 076	99 880
Élémentaire (CP-CM2)	77 797	74 523	152 320	6 600	6 829	13 429	84 397	81 352	165 749
CLIS	2 113	1 288	3 401	174	49	223	2 287	1 337	3 624
Total	127 284	121 253	248 537	10 204	10 512	20 716	137 488	131 765	269 253

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. La répartition des élèves par âge et par sexe n'est pas disponible pour Mayotte en 2011 et 2012.

2 Taux de retard à l'entrée à un niveau selon le sexe en 2014-2015, en %.



► Champ : DOM y compris Mayotte, Public ; indicateur non disponible pour le secteur privé.

3 Taux de redoublement par niveau en 2014-2015, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	3,7	5,6	1,7	0,7	1,8
Guyane	4,4	7,6	2,2	1,2	2,9
Martinique	3,1	5,0	1,6	0,6	1,9
La Réunion	4,1	6,6	1,8	1,0	1,2
Mayotte	5,8	7,7	2,9	2,5	7,5
DOM	4,3	6,5	2,0	1,2	2,8
France métropolitaine	3,0	3,3	1,5	0,9	1,0

► Champ : DOM y compris Mayotte, Public ; indicateur non disponible pour le secteur privé.

À LA RENTRÉE 2014, les DOM scolarisent 258 300 élèves dans le second degré, un effectif légèrement en hausse par rapport à la rentrée 2013. Le secteur privé est peu implanté dans les DOM : il concerne 7,4 % des élèves du second degré, contre plus de 20 % sur l'ensemble du territoire français.

152 100 élèves sont inscrits en premier cycle (hors Segpa), soit une hausse des effectifs de 800 élèves (1).

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) scolarisent 7 200 élèves à la rentrée 2014, ce qui représente moins de 5 % de l'ensemble des élèves du premier cycle du second degré (2). Sur l'ensemble du territoire, la part des élèves scolarisés en Segpa est d'environ 3 %. Dans les DOM comme en France métropolitaine, les deux tiers de ces élèves sont des garçons.

Le second cycle général et technologique accueille 59 100 élèves : les séries générales accueillent un peu moins des deux tiers des élèves de première ou de terminale (3). Comme en France métropolitaine, la série S est la série la plus représentée parmi les élèves de terminale. Les filles sont majoritaires dans l'ensemble du second cycle général et technologique. Comme en France métropolitaine, elles se retrouvent, comparativement aux garçons, davantage en série littéraire ou dans le domaine de la santé et du social (ST2S). Il existe ainsi une grande disparité dans les parts de filles selon les séries du second cycle général et technologique : par exemple les séries S, ST12D et STMG scolarisent respectivement 50,9 %, 11,9 % et 58,2 % de filles.

Avec 39 900 élèves, les effectifs du second cycle professionnel ont un poids plus important dans les DOM qu'en France métropolitaine : 40,3 % des élèves du second cycle contre 30,8 % (4). Les formations en CAP regroupent près de trois élèves de l'enseignement professionnel sur dix, contre moins de deux sur dix sur l'ensemble du territoire. La part des garçons dans le second cycle professionnel est plus importante que celle des filles, notamment dans les préparations au CAP.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance mis en place à la rentrée 2008.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire qui remplacent les unités pédagogiques d'intégration (UPI) depuis la rentrée 2010.

PREMIÈRES ET TERMINALES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- *des séries générales :*

- S : Scientifique ;
- ES : Économique et sociale ;
- L : Littéraire.

- *des séries technologiques :*

- ST12D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les effectifs du premier cycle du second degré dans les DOM à la rentrée 2014

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	17 745	17 230	34 975	1 429	1 566	2 995	37 970	49,5
Cinquième	17 230	16 945	34 175	1 399	1 486	2 885	37 060	49,7
Quatrième	17 326	17 487	34 813	1 342	1 483	2 825	37 638	50,4
Troisième	16 922	17 560	34 482	1 354	1 501	2 855	37 337	51,1
ULIS	1 304	684	1 988	9	3	12	2 000	34,4
DIMA	64	41	105				105	39,0
Total	70 591	69 947	140 538	5 533	6 039	11 572	152 110	50,0

► Champ : DOM y compris Mayotte, hors Segpa.

2 Les effectifs de Segpa dans les DOM à la rentrée 2014

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	976	448	1 424	20	15	35	1 459	31,7
Cinquième	1 131	552	1 683	32	19	51	1 734	32,9
Quatrième	1 382	619	2 001	36	10	46	2 047	30,7
Troisième	1 301	640	1 941	13	9	22	1 963	33,1
Total	4 790	2 259	7 049	101	53	154	7 203	32,1

► Champ : DOM y compris Mayotte.

3 Les effectifs du second cycle général et technologique du second degré dans les DOM à la rentrée 2014

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Seconde	8 446	11 624	20 070	769	856	1 625	21 695	57,5
Première	6 946	9 769	16 715	714	834	1 548	18 263	58,1
S	2 409	2 569	4 978	357	320	677	5 655	51,1
ES	1 189	1 938	3 127	150	206	356	3 483	61,6
L	441	1 927	2 368	30	118	148	2 516	81,3
STI2D	1 052	143	1 195	10	2	12	1 207	12,0
STMG	1 534	2 124	3 658	158	150	308	3 966	57,3
ST2S	140	785	925	9	38	47	972	84,7
Autres (1)	181	283	464	-	-	-	464	61,0
Terminale	7 195	10 333	17 528	704	891	1 595	19 123	58,7
S	2 477	2 565	5 042	327	315	642	5 684	50,7
ES	1 207	2 087	3 294	150	246	396	3 690	63,2
L	502	2 022	2 524	42	140	182	2 706	79,9
STI2D	1 119	151	1 270	19	-	19	1 289	11,7
STMG	1 615	2 395	4 010	160	149	309	4 319	58,9
ST2S	106	825	931	6	41	47	978	88,5
Autres (1)	169	288	457	-	-	-	457	63,0
Total	22 587	31 726	54 313	2 187	2 581	4 768	59 081	58,1

► Champ : DOM y compris Mayotte.

1. Séries des baccalauréats technologiques STL, STD2A, TMD et hôtellerie.

4 Les effectifs du second cycle professionnel du second degré dans les DOM à la rentrée 2014

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
CAP 2 ans (1)	Total	6 594	4 109	10 703	286	280	566	11 269	38,9
	1 ^{re} année	3 557	2 144	5 701	138	139	277	5 978	38,2
	2 ^e année	3 037	1 965	5 002	148	141	289	5 291	39,8
Bac pro/BMA (2)	Total	14 845	11 544	26 389	994	937	1 931	28 320	44,1
	Seconde professionnelle	5 168	3 861	9 029	346	329	675	9 704	43,2
	Première professionnelle	5 001	3 986	8 987	338	292	630	9 617	44,5
	Terminale professionnelle	4 676	3 697	8 373	310	316	626	8 999	44,6
Autres formations de niveaux IV et V		134	202	336	12	2	14	350	58,3
Total		21 573	15 855	37 428	1 292	1 219	2 511	39 939	42,8

► Champ : DOM y compris Mayotte.

- Sont inclus 55 élèves préparant un CAP en 1 an.
- Sont inclus 16 élèves préparant un BMA en 2 ans.

DÉFINITIONS

LES TAUX DE REDOUBLEMENT dans le premier cycle poursuivent une baisse globalement observée depuis le début des années 2000 (excepté en 2006). Ils sont désormais de 2,3 % en sixième, 1,0 % en cinquième, 1,8 % en quatrième et 2,2 % en troisième (1). La baisse du taux de redoublement a été la plus forte en sixième.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2013, 57,0 % se sont orientés en second cycle général et technologique à la rentrée 2014, 34,5 % en second cycle professionnel et 2,2 % ont redoublé. Les poursuites d'études dans la voie générale et technologique augmentent, par rapport à la rentrée 2013, alors que celles dans la voie professionnelle diminuent.

En second cycle général et technologique, le redoublement est également moins fréquent que par le passé (2). Toutefois, les redoublements des élèves en terminale générale et technologique évoluent en fonction des résultats au baccalauréat. Depuis la rentrée 2008, les passages dans la classe supérieure continuent de progresser. Ainsi, en fin de seconde, les élèves sont moins nombreux à se réorienter vers un second cycle professionnel : soit 4,5 % en 2014 contre 7,4 % en 2008. Enfin, 4,0 % des élèves de seconde et 2,2 % des élèves de première sortent du champ des établissements de l'Éducation nationale.

Quelques années après la réforme de la voie professionnelle, les taux de redoublement dans le second cycle professionnel restent globalement faibles, même si ceux des années diplômantes demeurent légèrement supérieurs à ceux des années intermédiaires (3).

Après une seconde professionnelle, 85,6 % des élèves passent en première professionnelle et 88,7 % des élèves de ce niveau arrivent en terminale à la rentrée 2014.

En fin de seconde année de CAP, 17 % des élèves se dirigent vers la préparation d'un baccalauréat professionnel en 2014.

Les sorties des formations dispensées par l'Éducation nationale sont fréquentes. Elles concernent environ un élève de première année de CAP sur cinq et un élève de seconde ou de première professionnelle sur dix.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

SECONDE PROFESSIONNELLE - Première année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE - Seconde année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

TERMINALE PROFESSIONNELLE - Troisième année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans la même classe (du ministère en charge de l'éducation nationale) l'année n.

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure (du ministère en charge de l'éducation nationale) l'année n.

TAUX DE SORTIES - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les taux de redoublement et de passage en premier cycle dans les DOM, en %.

		2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Redoublements	Sixième	11,3	10,5	9,2	5,6	4,8	3,9	3,4	3,0	2,3	2,3
	Cinquième	4,2	3,9	3,3	3,3	2,4	2,0	1,8	1,5	1,2	1,0
	Quatrième	6,8	5,9	5,2	5,0	3,8	3,2	2,9	2,7	1,8	1,8
	Troisième	5,7	5,5	4,7	3,9	2,7	2,4	2,7	2,9	2,3	2,2
Passages	Sixième - cinquième	89,2	88,7	90,4	92,8	93,6	94,5	94,8	94,9	95,6	95,8
	Cinquième - quatrième	94,9	94,5	94,9	95,0	96,2	96,5	96,8	97,2	97,7	97,8
	Quatrième - troisième	91,3	91,7	92,9	91,9	92,2	93,7	94,3	94,6	95,7	96,7
	Troisième - seconde GT	49,7	50,6	49,9	51,7	53,2	54,4	54,6	54,5	55,8	57,0
	Troisième - second cycle pro	35,9	35,6	36,2	35,9	37,1	36,6	35,7	35,6	34,8	34,5

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

2 Les taux de redoublement, passage et sortie en second cycle général et technologique dans les DOM, en %.

		2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Redoublements	Seconde	14,8	14,6	13,3	12,8	11,5	9,5	9,9	8,6	7,8	7,9
	Première	8,0	7,6	7,3	6,7	6,8	4,9	4,8	4,6	3,7	3,4
	Terminale	13,6	11,9	11,8	10,2	10,9	11,6	13,4	12,8	9,3	9,0
Passages	2 ^{de} vers 2 nd cycle pro	7,2	7,1	7,4	5,8	5,9	4,8	4,8	4,4	4,5	4,5
	2 ^{de} vers 1 ^{re}	75,2	75,0	76,3	77,2	79,0	81,8	81,5	82,7	84,0	83,5
	1 ^{re} vers terminale	88,1	88,8	89,1	88,6	89,6	91,3	92,0	92,3	93,4	94,2
Sorties	Seconde	2,8	3,2	3,0	4,2	3,6	3,8	3,8	4,3	3,7	4,0
	Première	3,4	3,1	3,2	4,2	3,1	3,3	2,8	2,8	2,5	2,2

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

3 Les taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel dans les DOM, en %.

		2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	3,6	3,6	2,6	2,4	2,6	2,1	2,3
	Passage en 2 nd année	73,7	75,2	75,9	78,1	76,6	78,4	77,6
	Autres orientations	1,3	1,7	1,4	1,3	0,9	0,7	0,8
	Sorties	21,4	19,5	20,1	18,2	19,9	18,8	19,3
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	4,1	3,2	3,6	3,3	3,5	2,5	3,5
	Passage en bac pro	17,0	21,0	19,0	17,9	17,8	16,8	17,0
	Autres orientations	9,5	4,6	5,0	4,5	3,5	3,2	3,7
	Sorties	69,4	71,0	72,4	74,3	75,2	77,5	75,8
Seconde pro	Redoublement	3,6	3,3	3,3	3,2	2,3	2,3	2,1
	Passage en 1 ^{re} pro	83,2	80,0	81,8	82,5	83,4	86,8	85,6
	Autres orientations	2,3	3,0	2,5	2,4	2,8	2,5	2,7
	Sorties	10,9	13,7	12,3	11,9	11,5	8,4	9,6
Première pro	Redoublement		1,9	1,2	1,2	1,4	1,0	1,3
	Passage en terminale pro		86,1	86,8	87,5	86,5	86,8	88,7
	Autres orientations		0,3	0,5	0,5	0,8	0,7	0,7
	Sorties		11,7	11,5	10,8	11,3	11,5	9,3
Terminale pro	Redoublement			3,6	3,8	5,3	5,9	4,6
	Autres orientations			1,4	1,4	1,7	2,1	2,3
	Sorties			95,0	94,8	93,0	92,0	93,1

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

À LA RENTRÉE 2014, les lycées professionnels des DOM préparent 11 300 élèves à un CAP. En CAP, les élèves sont plus nombreux dans les spécialités de la production (55,3 %) que dans celles des services (1). Mais alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 18,8 % des élèves (« Commerce, vente »), les effectifs des groupes de spécialités de la production sont moins concentrés. Six groupes représentent chacun 5 à 10 % des élèves : « Bâtiment : finitions », « Agroalimentaire, alimentation, cuisine », « Moteurs et mécanique auto », « Travail du bois », « Électricité, électronique » et « Structures métalliques ».

Les filles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 66,4 % des effectifs en CAP. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production (16,8 %), exception faite des spécialités « Textile » et « Habillement » dans lesquelles elles sont largement majoritaires (plus de sept inscrits sur dix sont des filles dans ces spécialités).

Dans les cinq DOM, 28 500 élèves préparent un baccalauréat professionnel ou un BMA à la rentrée 2014. 55,2 % de ces élèves sont inscrits dans une spécialité des services, contre 44,7 % de ceux qui préparent un CAP. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (6,8 %) qu'en CAP (5,0 %). Les quatre groupes de spécialités prépondérants en baccalauréat professionnel sont « Spécialités plurivalentes des services » regroupant 20,3 % des élèves, suivi de « Commerce, vente » avec 18,2 % des élèves, « Électricité, électronique » avec 13,5 % et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (9,1 %).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère en charge de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2014

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	58	0,2	-	22,4
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	45	0,4	-	2,2	30	0,1	-	13,3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	23	0,2	-	0,0	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	11	0,1	-	63,6	170	0,6	-	57,1
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	992	8,8	5,7	44,5	699	2,5	-	38,2
223 Métallurgie	68	0,6	-	67,6	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	8	0,1	100,0	0,0	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	128	1,1	3,1	3,1	333	1,2	-	0,9
230 Spécialités pluritechnologique, génie civil, construction, bois	239	2,1	12,6	2,1	929	3,3	4,0	25,3
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	143	1,3	-	0,0	407	1,4	-	7,9
232 Bâtiment : construction et couverture	347	3,1	-	1,7	484	1,7	-	2,5
233 Bâtiment : finitions	1 032	9,1	3,9	4,7	756	2,7	-	8,5
234 Travail du bois et de l'ameublement	659	5,8	0,3	2,6	900	3,2	-	4,2
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	-	-	-	-	-	-	-	-
241 Textile	24	0,2	-	70,8	-	-	-	-
242 Habillement	458	4,1	-	89,1	375	1,3	-	92,0
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	-	-	-	-	1 076	3,8	12,7	2,6
251 Mécanique générale et de précision, usinage	-	-	-	-	111	0,4	-	6,3
252 Moteurs et mécanique auto	878	7,8	5,2	1,8	1 659	5,8	4,9	1,9
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	-	-	-	107	0,4	32,7	0,9
254 Structures métalliques	584	5,2	1,5	2,6	810	2,8	4,4	2,8
255 Électricité, électronique	603	5,3	2,3	2,5	3 859	13,5	6,0	2,4
Total spécialités de la production	6 242	55,3	3,4	16,8	12 763	44,8	4,4	10,1
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	5 788	20,3	10,7	77,2
311 Transport, manutention, magasinage	101	0,9	-	14,9	618	2,2	-	16,2
312 Commerce, vente	2 122	18,8	6,6	57,4	5 175	18,2	10,4	66,1
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	-	-	-	-
321 Journalisme et communication	-	-	-	-	-	-	-	-
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	69	0,6	-	34,8	81	0,3	-	35,8
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	-	-	-	-	165	0,6	-	38,8
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	-	-	-	-	-
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-	2 601	9,1	6,2	91,2
331 Santé	-	-	-	-	47	0,2	-	48,9
332 Travail social	870	7,7	9,0	97,4	47	0,2	-	48,9
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	933	8,3	5,4	79,0	448	1,6	11,2	66,3
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	352	3,1	16,2	88,4	205	0,7	-	99,0
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	29	0,3	-	6,9	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	282	2,5	-	41,5	354	1,2	-	58,5
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	279	2,5	11,5	26,2	194	0,7	-	27,8
Total spécialités des services	5 037	44,7	7,1	66,4	15 723	55,2	8,8	71,7
Ensemble des spécialités	11 279	100,0	5,0	38,9	28 486	100,0	6,8	44,1

► Champ : DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 44,7 % des élèves de CAP dans les DOM se forment dans les spécialités des services.

7,1 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 66,4 % des élèves formés dans ces spécialités.

DÉFINITIONS

DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, l'origine sociale des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine (1). Plus d'un élève sur trois est issu d'une famille dont le responsable est inactif (7,2 % en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'employés sont sensiblement plus représentés que les enfants d'ouvriers (respectivement 17,8 % et 16,7 %). En revanche, en France métropolitaine, le poids des enfants d'ouvriers est très supérieur à celui des enfants d'employés (respectivement 26,1 % et 17 %). Enfin, les professions libérales et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, la part des élèves issus de familles d'enseignants est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et technologique. Il en va de même pour celle des enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Comme en France métropolitaine, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans le premier cycle général, un élève sur trois est enfant d'inactif (35,8 %), cette proportion s'élève à près de deux élèves sur trois dans l'enseignement adapté (63,7 %).

Les élèves de première et terminale générales sont nettement plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres ou enseignants) que ceux des classes de première et terminale technologiques (21 % et 8,1 % respectivement). Les formations technologiques rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (3,7 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (2). La structure sociale des établissements privés est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories, excepté pour la catégorie sociale « moyenne ». Cependant, compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés, il convient de rester prudent sur ces observations.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur dernière situation professionnelle.

ORIGINE SOCIALE REGROUPEE

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Éèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale à la rentrée 2014, en %.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	1,5	8,6	7,2	7,9	3,8
ULIS, DIMA, dispositifs relais	1,2	5,6	1,6	3,8	0,7
Segpa	1,2	4,0	1,1	2,9	0,3
Total premier cycle (y compris Segpa)	1,5	8,4	6,8	7,6	3,6
Seconde générale et technologique	1,7	10,8	10,2	9,7	5,6
Première et terminale générales	1,7	11,2	13,2	11,5	7,8
Première et terminale technologiques	1,9	9,9	5,4	8,8	2,7
Total second cycle général et techno	1,7	10,7	10,3	10,2	5,8
CAP	1,3	4,7	1,2	3,7	0,5
Bac pro, BMA	1,6	7,1	2,7	5,8	1,0
Autres niveaux IV et V	1,7	8,9	2,6	5,3	0,7
Total second cycle professionnel	1,5	6,5	2,3	5,2	0,8
Ensemble	1,6	8,6	6,9	7,8	3,7
France métropolitaine	1,8	10,7	19,2	13,1	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	17,4	16,8	1,1	35,8	100,0	150 005
ULIS, DIMA, dispositifs relais	10,0	14,9	0,9	61,3	100,0	2 105
Segpa	10,0	15,9	1,0	63,7	100,0	7 203
Total premier cycle (y compris Segpa)	17,0	16,7	1,1	37,3	100,0	159 313
Seconde générale et technologique	20,1	15,9	1,9	24,1	100,0	21 695
Première et terminale générales	20,1	13,4	2,3	18,8	100,0	23 734
Première et terminale technologiques	20,7	18,0	1,6	31,1	100,0	13 652
Total second cycle général et techno	20,3	15,4	2,0	23,6	100,0	59 081
CAP	13,2	17,9	1,1	56,6	100,0	11 269
Bac pro, BMA	18,2	19,4	1,3	42,8	100,0	28 320
Autres niveaux IV et V	17,2	17,2	1,7	44,9	100,0	350
Total second cycle professionnel	16,8	19,0	1,2	46,6	100,0	39 939
Ensemble	17,8	16,7	1,3	35,5	100,0	258 333
France métropolitaine	17,0	26,1	1,7	7,2	100,0	5 238 802

► **Champ : DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

1. Professeurs non compris.
2. Instituteurs non compris.
3. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

2 Éèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale (1) regroupée à la rentrée 2014, en %.

Formations	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	10,3	7,5	25,5	56,7	100,0	37,3	15,6	33,6	13,5	100,0
ULIS, DIMA, dispositifs relais	2,8	3,9	16,5	76,9	100,0	0,0	0,0	16,7	83,3	100,0
Segpa	1,7	3,0	14,9	80,4	100,0	3,3	6,7	16,7	73,3	100,0
Total premier cycle (y compris Segpa)	9,8	7,3	24,9	58,0	100,0	37,2	15,5	33,5	13,8	100,0
Seconde générale et technologique	16,2	9,8	30,3	43,7	100,0	42,5	15,7	33,0	8,8	100,0
Première et terminale générales	21,3	11,9	30,6	36,2	100,0	43,3	17,0	31,5	8,2	100,0
Première et terminale technologiques	8,3	8,9	30,9	51,9	100,0	26,6	14,2	39,8	19,3	100,0
Total second cycle général et techno	16,4	10,4	30,5	42,7	100,0	40,5	16,2	33,3	10,1	100,0
CAP	2,0	3,7	18,2	76,1	100,0	2,8	4,2	33,8	59,2	100,0
Bac pro, BMA	3,9	5,9	25,4	64,8	100,0	10,3	8,3	41,0	40,4	100,0
Autres niveaux IV et V	4,8	5,1	26,0	64,0	100,0	0,0	9,1	36,4	54,5	100,0
Total second cycle professionnel	3,4	5,2	23,4	68,0	100,0	8,8	7,5	39,6	44,0	100,0
Ensemble	10,3	7,7	26,0	56,0	100,0	34,4	14,7	34,2	16,7	100,0

► **Champ : DOM y compris Mayotte.**

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

En 2014, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements d'outre-mer (DOM) augmente de 1,7 % : il s'établit à 41 500 (1).

L'université, qui accueille 65,6 % des effectifs dans les DOM, voit ses effectifs augmenter de 1,7 % entre 2013 et 2014. Les effectifs d'étudiants préparant un DUT se stabilisent (+ 0,2 %), après une baisse de 2,9 % en 2013, qui suivait plusieurs années de fortes hausses. En STS, le nombre d'étudiants augmente de 2,4 %. Les effectifs augmentent également en CPGE (+ 3,5 %).

Après une croissance quasi continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants dans les DOM a diminué entre 2009 et 2010 pour se stabiliser à 62,7 % en 2011. Entre 2011 et 2014, la part des femmes diminue de 1,7 point (61,0 %). Elle reste cependant supérieure de près de 6 points à celle de la France métropolitaine.

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur augmente de 6,3 % en 2014 pour s'établir à 9 200 (2). L'université accueille 68,8 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part diminue de 0,8 point par rapport à l'année précédente. Le nombre d'inscrits augmente dans toutes les formations. La part des étudiantes reste élevée : 62,4 % des étudiants, soit 7,2 points de plus qu'en France métropolitaine.

DÉFINITIONS

DOM, COM - Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Depuis la rentrée 2011, les effectifs de Mayotte sont donc comptabilisés avec ceux des DOM.

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS - À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest en Polynésie.

UNIVERSITÉS - Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane avait son siège à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe (elle avait aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de La Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans le reste de l'outre-mer, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999. Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université Antilles-Guyane. Voir « Définitions » en 6.2.

IUT - Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université de Guyane, et l'IUT de La Réunion.

IUFM - Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, on recensait jusqu'en 2010 quatre IUFM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion). Dans le reste de l'outre-mer, l'IUFM du Pacifique avait son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete. En 2008-2009, les IUFM ont été intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. En 2010-2011, les IUFM ont été complètement intégrés aux universités (masterisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants.

CPGE, STS - Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Voir 6.10 et 6.11.

AUTRES ÉCOLES ET FORMATIONS - Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et culturelles, des écoles paramédicales et sociales, des formations comptables, des formations post-BTS et d'autres écoles.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Tableau statistique n° 7178.

1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Type d'établissement	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Universités (1)	22 563	22 853	22 483	22 580	23 240	24 272	24 316	24 303	25 631	26 792	27 240
Part des femmes (%)	62,2	63,1	62,4	63,4	64,3	62,7	63,4	63,0	63,1	62,5	61,9
dont préparation DUT	477	571	677	770	837	842	919	958	1 120	1 087	1 089
Part des femmes en DUT (%)	50,1	51,8	48,6	50,5	51,1	52,7	53,0	55,3	55,8	56,2	52,8
dont IUFM					1 057	1 000					
Part des femmes en IUFM (%)					72,2	72,0					
IUFM	2 734	2 726	2 672	2 589	2 550	2 435					
Part des femmes (%)	74,1	73,8	73,2	74,3	75,8	76,3					
STS	6 203	6 384	6 634	6 852	6 984	7 092	7 195	(3) 7 910	8 144	8 564	8 768
Part des femmes (%)	53,1	52,6	52,5	52,2	53,0	54,4	53,4	54,7	53,8	53,1	53,0
CPGE	1 046	1 132	1 183	1 212	1 297	1 320	1 290	1 302	1 471	1 581	1 636
Part des femmes (%)	51,3	52,3	56,0	54,1	52,4	54,4	54,3	53,6	52,5	51,4	50,2
Autres écoles (2)	3 491	3 597	3 752	3 740	3 880	4 048	4 058	4 188	4 285	3 907	3 886
Part des femmes (%)	75,7	76,0	76,4	76,4	76,6	76,7	76,7	77,6	76,9	75,1	76,9
Ensemble	36 037	36 692	36 724	36 973	36 894	38 167	36 800	37 703	39 531	40 844	41 530
Part des femmes (%)	62,4	62,7	62,5	63,1	63,6	64,1	62,7	62,7	62,3	61,3	61,0

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. La ligne « universités » comprend le CUFR de Mayotte, créé en 2012.
2. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués).
3. En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de plus en STS.

2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

Type d'établissement	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Universités	4 565	4 784	4 959	4 789	5 492	5 732	5 661	5 371	5 608	6 033	6 340
Part des femmes (%)	64,4	64,0	62,4	62,6	63,2	62,8	64,2	64,3	64,9	63,9	64,0
dont IUFM					640	589					
Part des femmes en IUFM (%)					70,5	68,8					
IUFM	322	438	495	520	640	589					
Part des femmes (%)	74,2	71,2	72,5	74,0	70,5	68,8					
STS	1 179	1 264	1 396	1 436	1 528	1 717	1 920	(2) 1 771	1 835	1 924	2 081
Part des femmes (%)	52,4	52,8	55,5	55,6	56,1	56,3	59,4	58,6	59,2	57,7	57,4
CPGE	122	142	173	181	176	179	207	202	232	253	307
Part des femmes (%)	47,5	49,3	52,5	50,3	49,4	44,7	41,1	37,1	37,5	39,9	44,0
Autres écoles (1)	263	274	322	375	398	486	523	523	567	456	487
Part des femmes (%)	71,1	72,6	70,2	66,1	68,1	71,0	72,3	69,8	69,1	72,8	74,3
Ensemble	6 451	6 902	7 345	7 301	7 594	8 114	8 311	7 867	8 242	8 666	9 215
Part des femmes (%)	62,7	63,5	61,8	61,9	61,7	61,5	63,0	62,7	63,2	62,5	62,4

► **Champ : COM hors Mayotte à partir de 2011.**

1. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.
2. En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants en moins en STS.

DÉFINITIONS

En 2014-2015, 33 600 étudiants sont inscrits dans l'une des cinq universités françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à l'année précédente (1). Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation ont été créées à la rentrée 2013. Elles organisent les formations des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). L'ESPÉ de l'académie de Guadeloupe compte 509 inscriptions, l'ESPÉ de l'académie de Martinique 440, l'ESPÉ de l'académie de Guyane 458 ; l'ESPÉ de La Réunion recense 973 inscriptions. Le CUFR de Mayotte, ouvert pour la rentrée 2012, accueille 800 étudiants tous inscrits dans le cursus licence, soit une augmentation mécanique de 15 % pour cette troisième année universitaire.

La grande majorité (75,6 %) des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 60,2 % en France métropolitaine. Par voie de conséquence, le poids des cursus master et doctorat est faible : 22,2 % en cursus master contre 35,8 % pour la France métropolitaine ; seuls 2,1 % des étudiants sont inscrits en cursus doctorat contre 4,0 % en France métropolitaine.

33,3 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, en langues ou en sciences humaines, 31,9 % en droit, sciences politiques, sciences économiques ou AES, 21,1 % en sciences ou Staps et 10,3 % dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 3,4 % à préparer un DUT. Les disciplines de santé et les DUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en France métropolitaine où la filière santé représente 14,4 % des inscriptions et les DUT 7,7 %.

En 2014-2015, le nombre de nouveaux entrants diminue légèrement (-1,4 %) après deux années de hausses marquées (+9,5 % en 2012-2013 et +6,2 % en 2013-2014) (2).

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer est stable (59,8 %). En France métropolitaine, cette proportion est plus faible (57,0 %). Les femmes restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (72,9 %), dans les disciplines de santé (66,7 %) et en droit, sciences politiques, sciences économiques, AES (64,5 %), mais minoritaires en sciences (45,4 %) et Staps (25,4 %).

DOM, COM - Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Voir « Notes de lecture » en début d'ouvrage et « Définitions » en 6.1.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi qu'aux préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées.

UNIVERSITÉS DES DOM, COM ET DE NOUVELLE-CALÉDONIE Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane, de l'université de La Réunion et du CUFR de Mayotte pour les DOM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne faisait pas partie du champ « universités » avant la rentrée 2012. Toutefois, des étudiants de Mayotte étaient comptabilisés les années précédentes, dans des établissements d'autres DOM, notamment La Réunion, à travers des conventions.

Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université des Antilles-Guyane. Les effectifs 2013 de ces deux universités ont été simulés en utilisant le département d'implantation des composantes d'enseignement

ESPÉ - Depuis la rentrée 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) forment les futurs enseignants (voir 6.4). Trois ESPÉ ont été créées pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, au sein de l'Université Antilles-Guyane et une ESPÉ pour l'académie de La Réunion. Les inscriptions qui relèvent des ESPÉ ne sont pas comptabilisées au niveau des établissements patenaires.

CURSUS LMD - Licence-master-doctorat. Il correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

NOUVEAUX ENTRANTS - Étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2014-2015

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 619	490	83	3 192
	Lettres, sciences humaines, langues	1 394	608	131	2 133
	Sciences, Staps	1 891	212	129	2 232
	Santé	978	1001	3	1 982
	DUT	306			306
	Total	7 188	2 311	346	9 845
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	539	37		576
	Lettres, sciences humaines, langues	725	104		829
	Sciences, Staps	295	2		297
	Santé	63	77		140
	DUT	236			236
	Total	1 858	220		2 078
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 544	564	57	4 165
	Lettres, sciences humaines, langues	2 855	522	84	3 461
	Sciences, Staps	2 295	394	144	2 833
	Santé	890	239	1	1 130
	DUT	547			547
	Total	10 131	1 719	286	12 136
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	440			440
	Lettres, sciences humaines, langues	283			283
	Sciences	78			78
	Total	801			801
Total DOM (y compris ESPÉ)		19 978	6 630	632	27 240
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	740	42	8	790
	Lettres, sciences humaines, langues	737	109	9	855
	Sciences, Staps	957	14	34	1 005
	Santé	58		3	61
	DUT	56			56
	Total	2 548	165	54	2 767
Polynésie Française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 336	190	12	1 538
	Lettres, sciences humaines, langues	876	147	6	1 029
	Sciences	522	11	15	548
	Santé	140			140
	Total	2 874	348	33	3 255
Total COM + Nouvelle-Calédonie		5 422	831	87	6 340
Ensemble (y compris ESPÉ)		25 400	7 461	719	33 580
Pourcentage par cursus		75,6	22,2	2,1	100,0
Évolution des effectifs 2013/2014 (%)		0,7	9,0	-5,8	2,3

2 Étudiants et nouveaux entrants dans les universités d'outre mer

Universités	2013-2014				2014-2015				
	Total	Part des femmes (%)	Nouveaux entrants	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Nouveaux entrants	Part des femmes (%)	
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 556	66,0	1 078	64,5	3 192	66,4	883	65,0
	Lettres, sciences humaines, langues	2 610	76,9	436	73,2	2 133	74,3	394	75,6
	Sciences	1 729	54,5	462	46,8	1 688	53,4	430	50,9
	Staps	517	23,0	245	19,2	544	25,7	222	23,4
	Santé	1 701	69,4	704	73,9	1 982	67,9	705	72,5
	DUT	277	59,9	101	50,5	306	55,2	147	52,4
	Total	10 390	65,1	3 026	61,1	9 845	63,6	2 781	62,2
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	693	57,4	268	59,3	576	59,5	168	62,5
	Lettres, sciences humaines, langues	946	78,3	245	77,1	829	77,6	258	74,8
	Sciences	295	47,5	90	46,7	297	43,4	115	36,5
	Santé	127	58,3	55	65,5	140	65,7	53	86,8
	DUT	254	45,3	120	41,7	236	37,7	89	28,1
	Total	2 315	63,4	778	61,2	2 078	62,4	683	60,2
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	4 322	63,9	1 516	64,2	4 165	62,7	1 417	62,9
	Lettres, sciences humaines, langues	3 778	70,0	1 063	65,0	3 461	66,6	1 195	67,1
	Sciences	1 967	34,6	498	30,1	2 022	36,8	559	32,7
	Staps	766	24,2	338	24,6	811	24,5	321	18,7
	Santé	1 023	64,5	565	68,5	1 130	65,3	557	69,8
	DUT	556	59,4	254	57,9	547	58,0	257	54,5
	Total	12 412	58,5	4 234	57,4	12 136	57,0	4 306	57,3
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	383	69,7	125	72,8	440	69,5	144	66,7
	Lettres, sciences humaines, langues	267	74,5	100	72,0	283	74,9	102	67,6
	Sciences	69	56,5	51	58,8	78	47,4	41	46,3
	Total	719	70,2	276	69,9	801	69,3	287	64,1
Total DOM (y compris ESPÉ)		26 792	62,5	8 314	59,5	27 240	61,9	8 057	59,5
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	667	61,5	239	66,5	790	63,9	315	65,7
	Lettres, sciences humaines, langues	1 015	69,1	218	72,0	855	69,5	190	68,9
	Sciences	818	53,2	245	44,5	987	52,1	341	47,2
	Staps	17	47,1			18	33,3	44	75,0
	Santé	101	64,4	50	66,0	61	60,7		
DUT					56	78,6			
	Total	2 618	61,8	752	60,9	2 767	61,4	890	59,8
Polynésie Française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 619	65,8	383	63,4	1 538	65,9	336	64,6
	Lettres, sciences humaines, langues	1 113	75,6	230	71,3	1 029	76,9	239	74,1
	Sciences	554	43,9	180	37,2	548	43,1	177	44,6
	Santé	129	68,2	69	66,7	140	65,7	89	67,4
	Total	3 415	65,5	862	60,3	3 255	65,5	841	63,4
Total COM + Nouvelle-Calédonie		6 033	63,9	1 614	60,6	6 340	64,0	1 731	61,5
Ensemble (Y compris ESPÉ)		32 825	62,8	9 928	59,7	33 580	62,3	9 788	59,8

À LA SESSION 2014, 38 700 diplômes de l'enseignement secondaire (y compris diplômes agricoles) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer : 14 700 au niveau V (CAP et BEP essentiellement), 24 900 au niveau IV (baccalauréats presque exclusivement) (1). Le nombre de diplômes de niveau V délivrés augmente en 2014, grâce à la hausse du CAP (+ 400 en un an) et du BEP (+ 400 en un an). Le nombre total de diplômes délivrés dans la voie professionnelle progresse : 22 700 contre 21 800 à la session 2013.

Au niveau V, le taux de réussite global est de 77,7 %, il progresse de 1,4 point en un an. De manière générale, les taux de réussite dans les DOM sont inférieurs à ceux de France métropolitaine, même si les écarts ont tendance à se resserrer. Avec un taux de réussite de 79,6 % pour le CAP et de 75,4 % pour le BEP (voir « Définitions »), les écarts de réussite avec la France métropolitaine sont respectivement de - 4,2 et - 7,1 points.

23 600 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2014 dans les DOM. Le taux de réussite s'élève ainsi à 82,2 %, inférieur de 6,1 points à celui observé en France métropolitaine. L'écart de réussite en défaveur des départements d'outre-mer varie de 8,3 points en série technologique à 4,9 points en série générale.

3 500 BTS ont été délivrés en 2014 dans les DOM (dont 90 BTS agricoles). Le taux de réussite de 63,3 % reste nettement inférieur à celui de France métropolitaine (- 7,1 points) (2).

À la session 2013, dans les quatre universités d'outre-mer et le CUFR de Mayotte, le nombre de licences délivrées a diminué de 8,4 % par rapport à la session 2012, soit 2 900 diplômes, et le nombre de masters a diminué de 13,2 % (1 400 masters) (3). 74 thèses ont été soutenues contre 64 à la session 2012. 400 diplômes universitaires de technologie (DUT) ont été délivrés (une augmentation qui se poursuit, mais ralentit : + 18 par rapport à 2012, + 100 entre 2012 et 2011, + 40 entre 2011 et 2010).

Toujours en 2013, trois écoles de commerce et une école d'ingénieurs universitaire ont délivré une centaine de diplômes (y compris en Nouvelle-Calédonie).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présents.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles). La plupart des BEP délivrés en 2014 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans (réforme de la voie professionnelle).

BP - Brevet professionnel.

MC - Mention complémentaire.

BTS(A) - Brevet de technicien supérieur (agricole).

DCG, DSCG - Diplôme de comptabilité et gestion, diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

DEUST - Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

AES - Filière administrative, économique et sociale.

STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent les diplômes délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale ainsi que ceux délivrés par le ministère en charge de l'agriculture. Elles diffèrent donc de celles présentées dans les éditions précédentes qui concernaient uniquement les diplômes délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale.

SOURCES

MENESR-DEPP / MENESR-DGSIP-DGRI-SIES

- (1) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- (2) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- (3) Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2014-n° 17 ; 13.05 ; 13.02.

1 Les diplômes de l'enseignement secondaire dans les DOM, session 2014.

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)										
CAP/CAPA	1 577	78,9	970	72,5	1 191	76,6	960	90,3	3 149	80,6	7 847	79,6
BEP/BEPA (1)	1 450	78,1	823	68,8	1 157	79,2	668	74,6	2 490	74,8	6 588	75,4
MC niveau V	50	80,6	-	-	44	89,8	12	100,0	111	86,7	217	86,5
Total niveau V	3 077	78,5	1 793	70,8	2 392	78,1	1 640	83,2	5 750	78,1	14 652	77,7
Baccalauréat général	2 389	86,5	873	81,0	1 723	88,2	898	66,0	4 272	92,3	10 155	86,2
Baccalauréat technologique	1 177	91,1	525	77,1	955	91,5	754	59,2	2 401	88,1	5 812	82,8
Baccalauréat professionnel	1 841	82,3	806	67,2	1 649	82,3	676	74,0	2 675	75,1	7 647	77,1
Total baccalauréat	5 407	85,9	2 204	74,5	4 327	86,5	2 328	65,6	9 348	85,6	23 614	82,2
Brevet professionnel (BP)	46	44,7	26	41,9	35	56,5	-	-	206	68,7	313	59,4
MC niveau IV	51	98,1	8	72,7	-	-	-	-	45	77,6	104	86,0
Total niveau IV	5 504	85,4	2 238	73,8	4 362	86,2	2 328	65,6	9 599	85,1	24 031	81,8
<i>dont niveau IV professionnel</i>	<i>1 938</i>	<i>81,0</i>	<i>840</i>	<i>92,6</i>	<i>1 684</i>	<i>81,5</i>	<i>676</i>	<i>74,0</i>	<i>2 926</i>	<i>74,6</i>	<i>8 064</i>	<i>79,5</i>

1. La plupart des BEP délivrés en 2014 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans.

2 Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DOM, session 2014.

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)										
BTS/BTSA	905	62,9	204	52,2	891	61,7	59	29,1	1 479	70,0	3 538	63,3
DCG et DSCG	30	30,3	1	14,3	26	27,1	-	-	79	43,9	136	35,6

3 Les diplômes délivrés par les universités en 2013 dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1), Deust	Licences LMD, licences pro.	Maîtrises (1)	Masters profession- nels	Masters recherche	Masters indifféren- ciés	Doctorats	DUT	Total
DOM	Droit, sciences politiques	323	363	198	138	9	29	6		1 066
	Sciences économiques, AES	256	517	245	141		89	2	183	1 433
	Lettres, langues, sciences humaines	461	737	654	441	143	120	21	45	2 622
	Sciences	331	509	211	21	67	124	37	172	1 472
	Staps	134	90	31			4	1		260
Total DOM	1 505	2 216	1 339	741	219	366	67	400	6 853	
COM et Nouvelle- Calédonie	Droit, sciences politiques	83	101	15			19	3		221
	Sciences économiques, AES	114	212	43						369
	Lettres, langues, sciences humaines	152	175	36	37	3	10	2		415
	Sciences	121	148	10	7			2		288
	Staps	-		10	10					20
Total COM et Nouvelle-Calédonie	470	636	114	54	3	29	7		1 313	
Total	1 975	2 852	1 453	795	222	395	74	400	8 166	

1. Il s'agit de diplômes intermédiaires (voir « Définitions » en 8.20).

DANS LES DOM, avec 28 700 candidats et 23 600 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2014 est de 82,2 % (1). Il est inférieur de 6,1 points à celui de la France métropolitaine, et l'écart dépasse 8 points dans la voie technologique.

Au sein des DOM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite au baccalauréat les plus élevés, autour de 86 %. En Guadeloupe et en Martinique, ce sont les candidats de la voie technologique qui réussissent le mieux, loin devant ceux des autres voies. À La Réunion, la réussite est bien plus élevée dans la voie générale que dans les voies technologique et professionnelle.

À l'opposé, les taux de réussite de la Guyane et de Mayotte sont inférieurs à 75 %. Les candidats de la voie générale en Guyane réussissent mieux que les autres, et le taux de réussite de la voie technologique a progressé de presque 20 points par rapport à 2012. À Mayotte, ceux de la voie technologique réussissent moins bien, loin derrière la voie générale et la voie professionnelle.

De 1997 à 2009, le taux de réussite a progressé régulièrement dans la voie générale (+ 19,9 points) (2). Après deux années de baisse, la réussite dans la voie générale augmente très fortement en 2013. Elle se stabilise à un niveau légèrement inférieur en 2014. Dans la voie technologique, la progression est plus faible entre 1997 et 2012 (+ 10,7 points hors Mayotte), suivie d'un saut de 10,2 points entre 2012 et 2014. Dans la voie professionnelle, le taux de réussite a fortement augmenté, notamment en 2009 (+ 14,7 points par rapport à 2008), suite à une évolution réglementaire (instauration d'une « épreuve de contrôle »). L'augmentation s'est poursuivie en 2010 allant jusqu'à dépasser le taux de réussite de la voie générale. Après trois années de baisse, le taux de réussite de la voie professionnelle repart à la hausse en 2014 (+ 2,3 points).

Les filles réussissent en général mieux que les garçons (83,4 % contre 80,8 % tous baccalauréats confondus en 2014) (3). Par rapport à 2013, l'écart entre filles et garçons augmente dans la voie professionnelle (4,1 points en 2014 contre 1,5 en 2013) et dans la voie générale (1,4 point en 2014 contre 0,8 en 2013). Dans la voie technologique, la réussite des garçons est plus importante que celle des filles et l'écart en faveur des garçons diminue (1,6 point en 2014 contre 3,7 en 2013).

LES TROIS VOIES OU FILIÈRES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles, est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.

- STL : Sciences et technologies de laboratoire.

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.

- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

- Hôtellerie.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de « spécialités de la production » et de « spécialités des services ».

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2015-n° 08, 2014-n° 06, 13.02, 12.03, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).

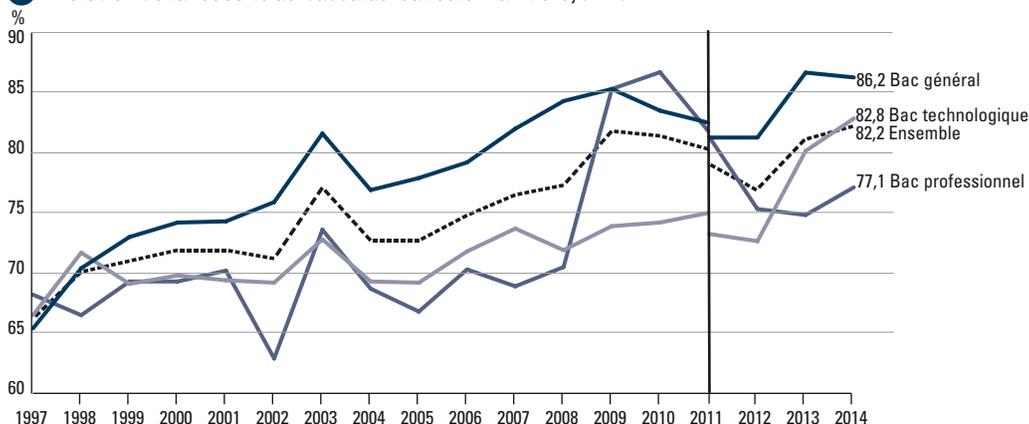
- Tableaux statistiques, n°s 7180, 7160 (général), 7181, 7161 (technologique), 7182, 7162 (professionnel).

1 Réussite au baccalauréat selon la série, session 2014.

Séries	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DOM	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)								
S	1 221	91,5	377	84,7	892	92,9	271	69,9	2 223	94,4	4 984	90,9
ES	677	78,1	280	75,7	474	80,5	375	67,3	1 207	88,7	3 013	88,8
L	491	87,8	216	82,1	357	88,4	252	60,7	842	90,5	2 158	83,9
Bac général	2 389	86,5	873	81,0	1 723	88,2	898	66,0	4 272	92,3	10 155	86,2
STI2D	150	86,2	111	85,4	184	91,5	47	56,6	488	88,4	980	86,0
STL	41	95,4	30	88,2	41	91,1	16	53,3	127	88,2	255	86,2
STAV	18	56,3	7	77,8	19	90,5	-	-	22	64,7	66	68,8
STMG	702	91,8	252	77,8	515	93,1	642	58,9	1 403	88,2	3 514	81,3
ST2S	209	94,6	112	67,9	177	87,6	49	70,0	315	88,2	862	84,9
STD2A	33	100,0	-	-	-	-	-	-	23	100,0	56	100,0
Hôtellerie	24	100,0	13	68,4	19	86,4	-	-	23	95,8	79	88,8
Bac technologique	1 177	91,1	525	77,1	955	91,5	754	59,2	2 401	88,1	5 812	82,8
Production	776	77,4	335	63,8	739	78,5	249	72,2	1 174	74,2	3 273	74,4
Services	1 065	86,2	471	69,9	910	85,7	427	75,2	1 501	75,8	4 374	79,2
Bac professionnel	1 841	82,3	806	67,2	1 649	82,3	676	74,0	2 675	75,1	7 647	77,1
Ensemble	5 407	86,0	2 204	74,5	4 327	86,5	2 328	65,6	9 348	85,6	23 614	82,2

► Champ : DOM, Public + Privé.

2 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière, en %.



► Champ : DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public+ Privé.

3 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe, en %.

	2001	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2014 France métro.
Bac général													
Garçons	71,9	75,6	77,3	80,7	82,9	84,4	83,4	80,7	78,8	79,2	86,3	85,3	89,4
Filles	75,9	79,4	80,4	82,7	85,1	85,8	83,6	83,5	82,7	82,5	87,1	86,8	92,5
Ensemble	74,3	77,9	79,2	82,0	84,3	85,3	83,5	82,5	81,2	81,2	86,8	86,2	91,1
Bac technologique													
Garçons	67,4	64,9	70,0	74,1	68,0	71,5	73,4	72,6	72,0	74,2	82,2	83,7	90,0
Filles	71,2	73,3	73,4	73,3	75,3	76,0	74,8	77,0	74,3	71,4	78,5	82,1	92,1
Ensemble	69,4	69,2	71,8	73,7	71,9	73,9	74,2	75,0	73,2	72,6	80,1	82,8	91,1
Bac professionnel													
Garçons	66,8	62,8	65,1	64,1	67,3	83,0	85,7	79,5	79,0	73,7	74,1	75,3	79,2
Filles	73,9	71,3	76,2	74,1	74,2	87,7	88,0	84,0	83,5	77,5	75,6	79,3	86,1
Ensemble	70,2	66,8	70,3	68,9	70,5	85,3	86,7	81,8	81,3	75,3	74,8	77,1	82,4
Tous baccalauréats													
Garçons	69,2	68,6	71,5	73,9	73,7	79,9	80,9	78,0	77,0	75,6	80,3	80,8	85,8
Filles	74,2	76,0	77,5	78,4	80,2	83,4	81,9	82,0	80,7	78,1	81,7	83,4	90,6
Ensemble	71,9	72,7	74,8	76,5	77,3	81,8	81,4	80,3	79,1	76,9	81,1	82,2	88,3

► Champ : DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

DANS LES DOM, y compris Mayotte, 50 100 personnes, dont plus de trois quarts d'enseignants, exercent leurs fonctions dans le secteur public (1). Les classes sous contrat des établissements privés (non compris Mayotte) regroupent 2 600 enseignants (2).

Plus de la moitié des enseignants du secteur public exercent dans le second degré, principalement en collège. Le premier degré concerne 17 350 enseignants et moins de 1 000 d'entre eux sont dans l'enseignement supérieur. Les enseignants du secteur public sont en moyenne âgés de 43,4 ans. Ils sont plus âgés dans l'enseignement supérieur (48 ans) que dans le second et le premier degré (respectivement 44,6 ans et 41,7 ans). Cette population enseignante est majoritairement féminine (60,3 %), mais les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans le premier degré (72,2 %) que dans le second degré (51,5 %) et le supérieur (36,5 %). Le temps partiel est peu fréquent parmi les enseignants du secteur public (7 %).

Dans les DOM, 10 700 personnels non enseignants, parmi lesquels 67,6 % de femmes, exercent également leurs fonctions dans le secteur public, principalement au titre des programmes budgétaires « Vie de l'élève » (57,4 %) et « Enseignements des premier et second degrés publics » (24,3 %) (1). La part du temps partiel est élevée (37,2 %), du fait de la présence d'assistants d'éducation, rémunérés au titre du programme budgétaire « Vie de l'élève ».

Les enseignants du secteur privé sont plus âgés que ceux du public (45,5 ans en moyenne). Le premier degré est plus féminisé que le second degré (86,9 % contre 60,2 %). Le temps partiel ou incomplet (temps partiel non choisi) est plus fréquent parmi les enseignants du privé (11,7 %) que ceux du public.

LOLF - Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Les personnels recensés dans le tableau (1) sont répartis selon les différents programmes de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES, programmes des enseignements scolaires des premier et second degrés, « Vie de l'élève », « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). Les personnels qui relèvent de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRE) sont regroupés en un seul poste (« Supérieur »).

ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ - Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, y compris les directeurs d'écoles et les enseignants stagiaires.

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - Enseignants titulaires, non titulaires et stagiaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collèges sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public. Sur la ligne « Autre second degré » sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, de l'aide à l'insertion professionnelle, de la validation des acquis, du remplacement, etc.

ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR - Professeurs dispensant des cours dans les établissements publics.

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, D'ÉDUCATION, D'ENCADREMENT, DE SURVEILLANCE OU D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE - Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions, en établissement, en rectorat ou dans les services départementaux de l'Éducation nationale.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichier de paye, janvier 2015.

1 Le personnel du secteur public dans les DOM en 2014-2015

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
Enseignants du secteur public									
Premier degré	2 939	2 612	2 551	2 752	6 494	17 348	41,7	72,2	4,1
Second degré	4 088	2 743	3 446	2 361	8 550	21 188	44,6	51,5	5,4
Collège (1)	1 857	1 395	1 466	1 371	3 911	10 000	43,0	55,0	5,3
LEGT et post- bac	1 104	541	918	671	2 109	5 343	47,1	48,2	4,1
Lycée professionnel	750	600	733	308	1 681	4 072	46,2	47,2	3,1
Autre second degré	377	207	329	11	849	1 773	42,9	52,2	14,7
Supérieur (2)		465		11	436	912	48,0	36,5	n.d.
Total enseignants du secteur public	7 027	5 820	5 997	5 124	15 480	39 448	43,4	60,3	7,0
Personnel administratif, technique et d'encadrement									
Premier et second degrés	583	374	565	6	1 070	2 598	49,4	65,3	2,2
Vie de l'élève	1 126	758	1 091	255	2 905	6 135	34,0	68,6	62,9
Soutien de la politique de l'éducation nationale	308	178	258		409	1 153	48,2	72,0	4,9
Supérieur	335	23	43	3	401	805	47,0	60,9	1,0
Total personnel administratif, technique et d'encadrement	2 352	1 333	1 957	264	4 785	10 691	40,3	67,6	37,2
Total Public	9 379	7 153	7 954	5 388	20 265	50 139	42,8	61,8	13,4

1. Collèges, y compris enseignement spécialisé.

2. Les personnels sont toujours comptabilisés à l'université des Antilles et de la Guyane, qui a des composantes en Guadeloupe, Guyane et Martinique.

2 Le personnel enseignant du secteur privé dans les DOM en 2014-2015 (1).

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
Premier degré	244	128	404	221	997	45,5	86,9	4,8
Second degré	437	202	532	403	1 574	45,5	60,2	16,0
Collège	156	114	281	136	687	45,1	62,4	19,5
Lycée	262	85	236	265	848	46,1	58,0	13,1
Autre second degré	19	3	15	2	39	37,9	66,7	17,9
Total Privé	681	330	936	624	2 571	45,5	70,5	11,7

1. Données non disponibles pour Mayotte.

A LA RENTRÉE 2014, 19 100 enseignants exercent dans le second degré public des DOM : 9 400 (49,5 %) effectuent leur service principal dans un collège, 6 700 (35,0 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 3 000 (15,5 %) dans un lycée professionnel (LP) (1).

La féminisation des professeurs exerçant dans les DOM est plus faible qu'en France métropolitaine : 50,7 % en moyenne (contre 58,2 % en France métropolitaine). Elle est plus importante dans les collèges (53,9 %), que dans les LEGT (47,9 %) et les LP (46,9 %) (1). Le temps partiel est également moins fréquent dans les DOM : il concerne 3,9 % des titulaires contre 9,2 % en France métropolitaine.

Tous types d'établissements confondus, 12,4 % des enseignants ne sont pas titulaires, contre 5,1 % en France métropolitaine (2). Au collège, les enseignants sont majoritairement des certifiés ou assimilés (76,1 %) mais en plus faible proportion qu'en France métropolitaine (86,6 %), tandis que les non-titulaires y représentent 16,4 % du corps enseignant (contre 4,8 % en France métropolitaine). Au lycée professionnel, la part des professeurs de lycée professionnel (PLP) est prépondérante et équivalente dans les DOM et en France métropolitaine : 82,7 % et 81,8 %. En LEGT, les enseignants sont surtout des certifiés et assimilés (57,4 %), dans une proportion supérieure à celle de la France métropolitaine (55,3 %) ; à l'inverse, les professeurs de chaire supérieure et agrégés n'y représentent que 15,8 % du corps enseignant, soit nettement moins qu'en France métropolitaine (28,6 %).

Le ratio global d'heures par élève (« H/E ») est de 1,42 contre 1,36 en France métropolitaine (3). Comme en France métropolitaine, il est plus faible en collège (1,19), et plus élevé dans les Segpa et en lycée professionnel (LP) (respectivement 2,13 et 2,14) car les formations sont dispensées en plus petits effectifs (ateliers, etc.).

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») est de 21,2 contre 21,9 en France métropolitaine. Il est plus élevé dans les collèges et lycées pré-baccalauréat (respectivement 23,5 et 22,9).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.10.

HEURES D'ENSEIGNEMENT PAR ÉLÈVE (H/E) - Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (aussi appelées classes dans le langage courant).

E/S - Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE - Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

CERTIFIÉS ET ASSIMILÉS - Professeurs certifiés (titulaires d'un Capes ou Capet ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

PEGC, PLP - Professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de lycée professionnel.

TEMPS PARTIEL - Sont comptés à temps partiel les enseignants (hors non titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

SOURCES

MENESR-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 12.27 ; 08.29 ; 8.22 ; 08.03.

1 Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2014-2015 (1).

	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%)
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	211	30	1 053	1 294	39,5	3,8
Certifiés et assimilés	7 173	204	3 825	11 202	53,7	4,5
Adjoints et chargés d'enseignement	57	7	14	78	29,5	1,3
PEGC	239	-	-	239	50,6	5,9
PLP	198	2 448	1 237	3 883	46,9	2,2
Total titulaires	7 878	2 689	6 129	16 696	50,9	3,9
Maîtres auxiliaires	44	5	16	65	44,6	
Professeurs contractuels	1 503	268	524	2 295	49,8	
Total non-titulaires	1 547	273	540	2 360	49,6	
Ensemble	9 425	2 962	6 669	19 056	50,7	
Part des femmes (%)	53,9	46,9	47,9	50,7		
Part des titulaires à temps partiel (%)	4,7	2,6	3,4	3,9		

► **Champ : DOM y compris Mayotte.**

1. Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

Lecture : 1 294 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DOM. 39,5 % sont des femmes et 3,8 % travaillent à temps partiel. En collège, 53,9 % des enseignants sont des femmes et 4,7 % des titulaires travaillent à temps partiel.

2 Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2014-2015 (1).

	Collège et Segpa (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	2,2	1,0	15,8	6,8
Certifiés et assimilés	76,1	6,9	57,4	58,8
Adjoints et chargés d'enseignement	0,6	0,2	0,2	0,4
PEGC	2,5	-	-	1,3
PLP	2,1	82,7	18,6	20,4
Total titulaires	83,6	90,8	91,9	87,6
Non-titulaires	16,4	9,2	8,1	12,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : DOM y compris Mayotte.**

1. Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

3 Indicateurs d'heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S) dans le second degré public dans les DOM en 2014-2015 (1).

Académies	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,21	23,4	2,31	13,6	2,12	16,4	1,44	23,5	1,67	18,8	1,45	21,3
Guyane	1,23	21,7	2,08	13,9	2,09	17,8	1,52	20,0	1,84	16,8	1,48	19,9
Martinique	1,27	22,6	2,48	12,5	2,31	15,4	1,49	22,2	1,86	19,0	1,55	20,2
Mayotte	0,99	27,1	1,77	14,5	1,87	19,3	1,23	25,2	1,76	17,9	1,18	24,4
La Réunion	1,21	23,4	2,13	14,2	2,18	16,3	1,39	23,0	1,69	19,5	1,44	21,1
Total	1,19	23,5	2,13	13,8	2,14	16,7	1,41	22,9	1,74	19,0	1,42	21,2
France métropolitaine	1,18	23,6	2,33	12,4	2,12	15,9	1,30	24,3	1,57	21,2	1,36	21,9

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Définitions ».